

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**Mérignac - Société Mezzo - Création d'un nouveau centre - Aide de minimis -
Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	Mezzo SASU
Activité de l'entreprise	Prestations de centre de contact multicanal
Commune concernée par le projet	Mérignac
Emplois actuels	65
Créations d'emplois prévues	185
Nature du projet : (innovation, implantation, diversification, relocalisation, création, extension....)	Création d'un nouveau centre
Surface	Phase 1 R+3 de 1475 m ² ; Phase 2 R+2 de 700m ²
Montant de l'investissement	1 407 000 €
Montant de la subvention CUB	50 000 €

***Historique :**

Créée en 2004 à Tunis, la société Mezzo est spécialisée dans les centres d'appel. En 2007 l'entreprise reprend 2 centres d'appel du groupe les 3 suisses à Bordeaux et Toulouse afin de développer la clientèle française.

Sur le plan juridique, la société Mezzo est une SASU au capital social de 536 500 € détenu par la holding 3 Suisses Internationale.

*** Activité :**

La société Mezzo propose aux entreprises l'externalisation de leur relation client ainsi que des prestations de centre de contact multicanal (téléphone, mail, web, sms...)

L'entreprise Mezzo travaille majoritairement pour des clients français dont le groupe des 3 Suisses, le groupe Lagardère ou le Club des créateurs de beauté.

L'entreprise capitalise une expertise de la relation client sur les secteurs de la vente à distance, la presse, les activités financières et les assurances

La société Mezzo bénéficie d'une plus grande réactivité sur son marché, elle se trouve dans dix premières sociétés françaises sur le marché étranger, et en 30ème position sur le marché français.

***Moyens :**

La société Mezzo réalise son activité dans un bâtiment d'environ 750 m² dont elle est locataire, pour 65 postes de travail sur Bordeaux.

Dans le cadre du développement de son activité, l'effectif atteindra 250 personnes, soit 185 créations d'emplois.

PROJET DE DEVELOPPEMENT

La société Mezzo est bien implantée sur son marché. Elle ambitionne aujourd'hui de se développer sur l'ensemble de la France, au cours des 3 prochaines années.

La société Mezzo répond à de nombreux appels d'offre et conquiert de nouvelles parts de marché.

En parallèle, l'entreprise souhaite développer de nouveaux débouchés commerciaux comme le recouvrement amiable, le web call back, le traitement des mails.

Pour mettre en œuvre cette stratégie de développement, la société Mezzo doit se doter d'un nouveau bâtiment d'une surface d'environ 1475 m² qui sera loué sur le parc d'activité Château Rouquet de la commune de Mérignac avec la possibilité d'une extension de 700m².

L'entreprise en profitera pour revoir la circulation des flux de production et améliorer les conditions de travail de ses salariés. Il est utile de préciser que l'entreprise travaille aujourd'hui en flux continuellement tendu (outil de production saturé).

L'aménagement du nouveau bâtiment permet d'investir dans les technologies innovantes et dans un outil de production optimisé et propice à l'épanouissement des salariés (ergonomie des postes de travail, proposition du télétravail, organisation du covoiturage...)

L'investissement des collectivités dans ce projet s'apprécie au regard de son caractère structurant pour la région Aquitaine et le développement d'une filière de tertiaire supérieur qui permet de renforcer l'attractivité de l'agglomération.

L'intervention de la Communauté Urbaine sera conditionnée à l'atteinte des objectifs en matière d'emplois.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	En € HT	Ressources	En € HT
Aménagement bâtiment	380 000	Prêt bancaire	100 000
Coût divers	320 000	Autofinancement	1 307 000
Outil de production	707 000	Conseil Régional	50 000
		Communauté Urbaine	50 000
TOTAL	1 407 000	TOTAL	1 407 000

La subvention est envisagée dans le cadre du règlement 1988/2006 du 15 décembre 2006 définissant le régime des aides de minimis. Le projet de la société Mezzo est éligible à ce régime d'aide sur la base de l'article 1511-2 du CGCT. La contribution des collectivités s'élèvera à 100 000€ répartie entre elles de la manière suivante : Conseil régional d'Aquitaine 50 000€ et Communauté urbaine de Bordeaux 50 000€

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Règlement CE n°1628/2006 des Aides à finalité régionale (AFR) du 24 octobre 2006

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5

VU le décret n°2007- 1282 du 28 août 2007

VU le règlement 1988/2006 du 15 décembre 2006

VU la délibération du Conseil Régional d'Aquitaine autorisant la CUB à s'appuyer sur le régime de minimis dans le cadre du soutien au projet de la SAS Mezzo

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

- qu'il est d'intérêt communautaire de favoriser, sur le territoire de la Cub, le développement de l'emploi et des entreprises,
- que la SARL Mezzo est une entreprise spécialisée dans la prestation de centre de contact multicanal,
- que ce projet permettra à l'entreprise de poursuivre son développement,
- que l'entreprise envisage la création de 185 emplois sur 3 ans,
- que le montant total de l'investissement est estimé à 1 407 000 € HT, objet de la demande.

DECIDE

Article 1 :

L'attribution à l'entreprise Mezzo d'une subvention de 50 000 € pour la réalisation de son projet immobilier est approuvée.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à l'entreprise Mezzo.

Article 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA01, CRB D100 du budget de l'exercice principal en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 15 DÉCEMBRE 2010

M. JEAN-CHARLES BRON